



UNION NATIONALE



CENTRES PERMANENTS
D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT

www.uncpie.org - contact@uncpie.org

UNCPIE 26, rue Beaubourg 75003 Paris téléphone 01 44 61 75 35 télécopieur 01 44 61 75 36
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique - Décret du 4 mars 1994

VALEURS ET FINALITÉS ÉDUCATIVES & PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU RÉSEAU DES CPIE

Issus, dès 1972, d'une réflexion conjointe des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) sont des associations de personnes physiques et morales motivées par les enjeux de l'environnement et du développement durable des territoires.

Le label «CPIE» est attribué aux associations, qui s'impliquent dans le développement durable de leurs territoires et qui s'engagent à respecter l'éthique et l'identité des CPIE définie dans le «projet de réseau des CPIE».

Les Valeurs et finalités éducatives et les principes pédagogiques du réseau des CPIE ont été adoptés en 1999 par l'assemblée générale de l'Union nationale des CPIE.

VALEURS ET FINALITÉS ÉDUCATIVES DU RÉSEAU DES CPIE

L'action éducative du réseau des CPIE s'appuie sur les valeurs et finalités suivantes :

- 1- La volonté de développer une citoyenneté active fondée sur le respect de l'autre, la solidarité, la tolérance, la laïcité, la responsabilité et l'engagement individuels et collectifs.
- 2- La conviction que le développement social, culturel et économique des territoires est intimement lié au développement personnel de leurs habitants et que l'éducation est un facteur déterminant de celui-ci.
- 3- La conviction que l'évolution de nos comportements individuels et collectifs est indispensable à la préservation de la qualité de l'environnement et à la gestion raisonnée des ressources de la planète.
- 4- La mise en oeuvre de stratégies éducatives visant à développer la capacité de la personne à agir de manière autonome en conscience des réalités, enjeux et complexité du monde dans lequel elle vit.

PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU RÉSEAU DES CPIE

- **Privilégier le terrain comme :**
 - **Lieu d'implication**
 - **Support de compréhension des problématiques environnementales**
 - **Facteur d'intérêt, de motivation, de questionnements, de désir d'agir susceptibles de favoriser l'émergence de projets.**

L'ancrage territorial des CPIE apparaît comme une caractéristique importante de leur action éducative. Cette dernière trouve à la fois son sens, son support et sa motivation dans ce lien au terrain. Ce choix pédagogique ne répond pas simplement à une volonté éducative mais est identifié comme le résultat de la triple mission des CPIE (chercher – développer - transmettre)

qui suppose de disposer de compétences variées au sein de chaque structure. Ainsi, la connaissance acquise par la conduite d'études ou par la mise en œuvre d'actions de valorisation est susceptible d'alimenter les contenus pédagogiques, de même que les partenariats tissés sur le terrain sont autant de ressources pour conduire des programmes d'animation.

- **Privilégier la pratique d'activités, gage de motivation et d'intégration des savoirs et savoir-faire et savoir-être**

- **Privilégier des situations où chacun peut participer à la définition et au choix des activités le concernant**

Ces deux principes s'apparentent aux méthodes d'éducation active. Ils visent à valoriser la mise en œuvre de stratégies pédagogiques centrées sur l' " apprenant " et sur le processus d'apprentissage plutôt que sur le contenu. Ce parti pris est très complémentaire de celui qui consiste à privilégier le terrain comme espace d'apprentissage, constituant ainsi un ensemble cohérent où l'action et la responsabilisation se construisent dans le réel.

- **Utiliser le groupe comme espace d'exercice de la citoyenneté (espace de discussion, négociation, processus de décision collective, implication, partages des tâches, responsabilisation....)**

Dans cet énoncé, l'enjeu éducatif est celui de la citoyenneté, présentée comme compétence à développer. Là aussi, l'accent est mis sur la mise en pratique de cette citoyenneté dans le réel de la vie du groupe, à travers différentes occasions qu'il convient de structurer.

- **Privilégier un travail interdisciplinaire et combiner différentes approches (approche systémique, approche scientifique, approche émotionnelle,.....)**

L'éducation à l'environnement relève de disciplines et de démarches variées nécessaires pour prendre en compte la diversité et la complexité des sujets étudiés et des situations d'apprentissages.

- **Concevoir des situations pédagogiques réunissant les conditions de réussite de l'apprenant**

S'affirme ici la volonté de privilégier la réussite, facteur de valorisation et de motivation. Celle-ci suppose que les éducateurs aient recherché des moyens susceptibles de favoriser les conditions de cette réussite. On retrouve là une préoccupation que partagent différents mouvements d'éducation, notamment ceux issus de l'Education Populaire.

- **Mettre en cohérence le discours éducatif avec l'ensemble des services proposés**

Ce principe de cohérence prend acte de l'importance des comportements que la structure éducative développe au quotidien, par-delà le langage. Ainsi, les CPIE ont autant à faire qu'à dire. Les modalités de mise en œuvre de leurs prestations sont en elles-mêmes un outil au service du discours éducatif.